

**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2010**

Etaient présents : Pour l'administration :

M. Marc OBERLIS, président ; M. Jean-Pierre COVO, représentant la Direction générale des patrimoines ; Mme Roselyne AUCHENE, représentant les Archives nationales ; Mme Isabelle AVON, représentant le musée du Louvre ; Mme Sabrina SAHNOUN, représentant la Direction générale de la création artistique ; M. Georges SAINT ESPRIT, représentant le Centre de recherche et de restauration des musées de France ; Mme GADRAS, chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel :

Sylvie STRAPPINI, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Marie-Pierre CORDIER, suppléante CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Sandrine LACOMBE-LOIGNON, titulaires CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.

Secrétaire adjoint de séance : CGT.

1 Approbation du PV de la réunion du 17 décembre 2009.

PV approuvé à l'unanimité.

2 Mutations, détachements

26 postes ont été mis en vacances dont 14 ayant reçu au moins une candidature.

La CAP a été informée sur 4 demandes de changement d'affectation :

- Mme Delphine HERVE pour la bibliothèque historique des Archives nationales (site de Paris) ;
- Mme Anne TOSTIVINT pour l'école d'architecture de Paris-Malaquais ;
- M. Pascal FORT pour l'école d'architecture de Paris-Belleville ;
- Mme Henriette PASCAL pour la DRAC Languedoc-Roussillon.

La CAP a rendu un avis favorable pour Mme Patricia DA COSTA pour le musée et domaine national de Fontainebleau.

A la suggestion du président, elle a aussi rendu un avis favorable au choix n°2 du service d'accueil, pour un poste à la DRAC Pays de la Loire publié en parallèle en secrétaire administratif. La CAP des secrétaires administratifs du 10 juin 2010 a émis un avis favorable au choix n°1 du service d'accueil. Les élus de notre CAP ont rappelé le profil documentaire de ce poste : le fait de donner la préférence à un secrétaire administratif prive un agent du corps des secrétaires de documentation d'une possibilité de mobilité.

Elle a étudié 4 demandes de détachement dont 2 détachements externes, sous réserve de support budgétaire :

- Mme Laurence BOURGADE pour la section des archives privées des Archives nationales (site de Paris) ;
- M. Xavier JOURDAN pour la mission projet Pierrefitte des Archives nationales ;

2 détachements internes :

Mme Dominique MARTOS-LEVIF pour le CNAP ;

Pour la 2^{ème} demande, à la suggestion du président, la CAP a émis favorable au choix n°2 du service d'accueil pour un poste à la DRAC Languedoc-Roussillon.

La CAP a été informée de 3 demandes de réintégration :

- Mme Valérie de WULF pour les Archives nationales (site de Paris) ;

- M. Benoît de GEYER D'ORTH pour le Service du patrimoine (DG1) ;
- M. Philippe BOULOY pour la DRAC Picardie.

3 Intégrations

Deux agents ont obtenu un avis favorable :

- Mme Marie-José FRAS (Archives nationales, site de Paris) ;
- M. Jean-Marc VIAUD (Archives départementales de la Vendée).

A la demande des représentants du personnel, le président a précisé la marche à suivre en matière de demande d'intégration : au bout d'au moins deux ans passés dans le corps de détachement, l'agent doit adresser un courrier au gestionnaire du corps qui demande un rapport et avis au chef de service de l'agent. Ensuite, le président a rappelé les modifications apportées par la loi mobilité dans ce domaine : l'agent a la possibilité de faire une demande d'intégration directe, à condition de répondre à certains critères (grilles indiciaires similaires, missions équivalentes, ...). Par ailleurs, la loi mobilité fait obligation à l'administration de proposer, après 5 ans de détachement, la possibilité d'intégration.

4 Réductions d'ancienneté attribuées au titre de l'entretien professionnel 2009

Conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5^e échelon de la classe normale).

244 agents ont bénéficié d'un entretien professionnel . 34 agents sont au dernier échelon de leur grade. 11 sont dans un échelon irréductible. La réduction d'ancienneté n'a pas été demandée pour 1 agent. 20 fiches d'évaluation n'ont pas été renvoyées au service gestionnaire à la date de la CAP ; 189 mois sont à répartir au titre de 2009 ; 178 ont été attribués lors de cette CAP. Le président a proposé que les mois restant soient attribués au fur et à mesure du retour des fiches manquantes et qu'un bilan soit fait à la prochaine réunion.

5 Validation des résultats de l'examen professionnel d'accès à la classe exceptionnelle

Félicitations à :

- M. Marc DURAND
- Mme Catherine JAKUBOWSKI
- Mme Viviane BILLARD
- Mme Monique HERMITE
- Mme Isabelle VIDAL

6 Affectation suite au dernier concours de secrétaire de documentation

Après présentation des affectations des agents recrutés en liste principale, les représentants du personnel font remarquer deux désistements (1 en externe et 1 en interne) : ils souhaitent savoir si l'administration fera appel aux listes complémentaires pour pourvoir ces 2 postes. Le président répond par l'affirmative. Au-delà des désistements, la question lui est posée sur le recours à ces listes afin de pourvoir d'autres postes, notamment en 2011.

Il est possible que, en fin d'année 2010, en fonction des mouvements du personnel (entrées et sorties dans le corps) et des ajustements budgétaires, l'administration puisse appeler à ces listes.

7 Informations et questions diverses.

A Projets de fusions de corps

Les derniers arbitrages au niveau du premier Ministre sont en cours ; des réunions avec les organisations syndicales nationales et des groupes de travail auront lieu dès septembre. Le rapport Ibarra sur l'audit des fusions possibles au Ministère de la culture a été rendu au Secrétaire général qui n'a pas encore arbitré.

B Situation des agents affectés en Archives départementales

Les représentants du personnel évoquent à nouveau la situation des agents d'Etat aux Archives départementales de la Gironde. Il s'agit d'une réorganisation du service obligeant l'ensemble des agents à

postuler sur leur propre poste ou d'autres postes. Cette procédure mise en place par le Conseil général depuis près d'un an n'a toujours pas abouti, provoquant des tensions internes. Le représentant de la DGP indique que le directeur du SIAF a missionné une personne sur la question des personnels d'Etat en AD. Il a ensuite évoqué l'état d'avancement des conventions de mise à disposition qui définissent les missions du directeur et de ses collaborateurs d'Etat. Ces conventions sont individualisées et ont une durée de validité de 3 ans renouvelables ; elles sont co-signées par le président du Conseil général et le chef du Service interministériel des archives de France. Ces conventions prévoient la possibilité d'un complément de rémunération défini par chaque conseil général.

Les représentants du personnel posent la question de la diffusion des postes vacants, s'étonnant du peu de postes publiés en Archives départementales par rapport à un nombre plus important pour les Archives nationales. Le représentant de la DGP a répondu que seuls les postes prioritaires sont publiés. Nous avons demandé des précisions sur la définition de ces priorités : la réponse est restée évasive.

C Accès à l'intranet du ministère.

Les agents hors réseau culture.gouv.fr peuvent contacter la mission de communication interne pour demander un code d'accès à l'intranet sémaphore (mci@culture.gouv.fr).

L'administration indique qu'elle peut faire parvenir aux représentants du personnel le mode d'emploi d'accès à la BIEP.

D Demande d'un annuaire des agents du corps.

Les représentants du personnel devraient recevoir cet annuaire.

E Formation à la préparation aux examens professionnels.

Les représentants du personnel soulignent que ces formations ne sont pas ouvertes aux agents en région et demandent, par souci d'égalité de traitement, que tout le monde puisse y avoir accès. Le président a répondu qu'il va poser la question au bureau de la formation.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Classe normale :

Titulaire : **Christophe UNGER** BNF 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr

Suppléante : **Djamella Berri** (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr

Classe supérieure :

Titulaire : **Sylvie Treille** (DAT) 01 40 15 38 68 sylvie.treille@culture.gouv.fr

Suppléante : **Catherine Herry** (Drac Ile de France) : 01 56 06 50 61 catherine.herry@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle :

Titulaire : **Sylvie STRAPPINI** (Ecole d'architecture de Bordeaux) 05 57 35 11 22

Sylvie.strappini@bordeaux.archi.fr

Suppléante : **Marie-Pierre Cordier** (permanence CGT Culture) : 01 40 15 51 73

marie-pierre.cordier@culture.gouv.fr

12, rue de Louvois 75002 Paris ☎ 01 40 15 51 70/71 📠 01 40 15 51 77

cgt-culture@culture.gouv.fr **Internet :** www.cgt-culture.fr